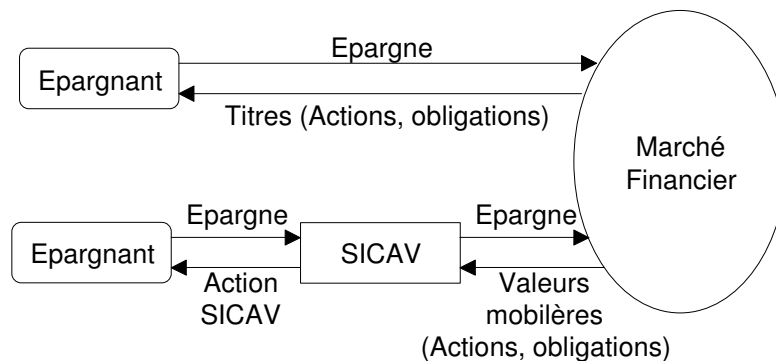


Schéma de fonctionnement des SICAV et FCP



Les SICAV et FCP s'interposent entre les investisseurs (épargnants, détenteurs de capitaux) et le marché financier.

En contrepartie de l'épargne collectée auprès des épargnants la SICAV émet ses propres titres (actions SICAV ou parts de FCP). Les actions SICAV ne sont pas des valeurs mobilières négociables sur le marché financier.

Par ailleurs, avec les capitaux collectés, elle achète des valeurs mobilières sur le marché financier.

Elle détient ainsi un portefeuille de titres. Quotidiennement il est possible de calculer la valeur de rachat et d'émission d'une action de la Sicav :

$$\text{Cours de l'action SICAV} = \frac{\text{Valeur du portefeuille titre de la SICAV}}{\text{Nombre d'actions de la SICAV}}$$

Cette valeur est à la fois le prix de souscription d'une action Sicav(en pratique majoré de droits d'entrée) et leur prix de rachat.

Intérêt des SICAV :

- Accès aux compétences des gestionnaires spécialisés (analystes financiers)
- Réduction des risques (diversification du portefeuille de titres) ; comme le portefeuille est très diversifié, le risque est réduit : si une action baisse, elle peut être compensée par une autre à la hausse.
- Accès à des marchés fermés aux investisseurs individuels.

Types de SICAV et FCP :

Il existe plus d'un millier de Sicav spécialisées :

- par actions : SICAV actions
- par obligations: SICAV obligataires
- par secteur : SICAV sectorielles
- par devise : SICAV €, £,\$
- par indice boursier : Sicav indicielle
- par marché de référence : SICAV monétaires

Les **Sicav actions** font encourir à leurs porteurs le risque des actions cad la réalisation de moins- values éventuelles (mais aussi de plus-values).

Le risque des **Sicav obligataires** est lié à la variation des taux d'intérêt, dan le cas des obligations à taux fixe. Les obligations à taux fixe sont risquées car leur valeur boursière varie tout au long de leur durée de vie en fonction inverse de la variation des taux d'intérêt.

Exemple

Souscription en 2005 d'obligations à 1000 € au taux d'intérêt de 5 %procurant donc 50 € d'intérêt par an.

En 2010, le taux d'intérêt passe à 10 %.

Si l'on veut vendre en 2010 les obligations de l'an 2005, comme le taux d'intérêt est inférieur au taux d'émission des nouvelles obligations, l'achat à la valeur nominale des obligations

anciennes n'intéresse personne : l'obligation devra être vendue à la moitié de sa valeur d'origine pour trouver preneur : à ce prix son rendement annuel est le même que celui des nouvelles obligations (soit $50\text{€} / 500 = 10\%$).

Lorsque les taux sont faibles et que l'on peut anticiper leur hausse, il est préférable de souscrire à des obligations à taux variable, et inversement. D'une manière générale les anticipations jouent un rôle essentiel sur le marché financier.

Les **SICAV monétaires** achètent des titres à très court terme sur le marché monétaire (et non sur le marché financier). De ce fait, elles ne comportent, en général, aucun risque. En contrepartie, leur rendement est plus faible (3% à 4% actuellement).

